



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 novembre 2023

Sous la présidence de M. Yvan Buccioli, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20H00, à la salle du Conseil, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023
- 4) Assermentation d'un conseiller
- 5) Communications du Bureau
- 6) Communications de la Municipalité
- 7) Communications de la déléguée au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)
- 8) **Préavis municipal No 45/2023** - Demande d'un crédit de CHF 285'000.- TTC pour équiper le collège de l'établissement primaire de « Nyon Jura et Prangins » et l'école des Morettes en écrans d'affichage numériques frontaux (ANF)
- 9) **Préavis municipal No. 41/2023** - Demande de crédit de CHF 195'000.- TTC pour la réalisation de sanisettes (WC publics) aux Abériaux
- 10) **Préavis municipal No. 48/2023** - Demande de crédit d'études de CHF 50'000.- TTC pour la requalification de la Route du Lac (RC1) hors localité – tronçon Prangins-Gland
- 11) Réponse à l'interpellation de M. le conseiller Sébastien Rumley – Chauffages basés sur les énergies fossiles à Prangins
- 12) Propositions individuelles et divers
- 13) Contre appel

1/ Appel

Avec la présence de 45 conseillères et conseillers, le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 44 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : M. Nicolas Aeschmann, Mme Joanna Baird, M. Daniel Bujard, M. Benjamin Chassot, M. Léo Durnat, M. Karim Kellou, M. Cyril Moulin, M. Gérald Müller, Mme Fabienne Zingg

2/ Adoption de l'ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'ordre du jour est adopté par 43 oui, 0 non et 1 abstention.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023

Aucune modification n'est demandée. Les remerciements du Président à la secrétaire du Conseil pour son travail diligent sont rejoints par ceux de M. Blaise Cartier qui souhaite relever la qualité et le style très compréhensible du procès-verbal.

Au vote, le procès-verbal est accepté par 35 oui et 9 abstentions.

4/ Assermentation d'un conseiller

Le PRESIDENT procède à l'assermentation de M. Raymond Lebris, candidat présenté par l'Alternative pranginoise à la suite de la démission de Mme Yvonne Brechon. L'Assemblée lui souhaite la bienvenue par applaudissements.

A la demande du PRESIDENT, M. Raymond Lebris se présente brièvement à l'Assemblée. En Suisse depuis 15 ans, M. Raymond Lebris a d'abord séjourné en Suisse alémanique où il a obtenu un doctorat en science de l'environnement à l'université de Zurich. Il est ensuite venu travailler aux Nations Unies à Genève au sein de l'organisation météorologique mondiale. Souhaitant donner une autre orientation à sa carrière, il s'est par la suite engagé dans l'enseignement, d'abord à Renens pendant 5 ans et actuellement au gymnase de Nyon. Habitant Prangins, depuis 3 ans, il apprécie la dimension plus humaine qu'offre la vie au sein d'un village ayant toujours vécu dans des grandes villes. C'est ce qui le motive aujourd'hui à rejoindre le Conseil communal afin de s'y investir et d'y apporter sa contribution.

Avec cette assermentation, le nombre de conseillères et conseillers passe à 46. Les délibérations se font sur la base de 45 voix.

5/ Communications du Bureau

Le PRESIDENT délivre un message de soutien à l'attention Mme Alice Durgnat Levi, Municipale, qui a récemment subi l'épreuve de la perte de sa maman.

Elections fédérales et cantonales du 22 octobre et 2^e tour le 12 novembre prochain

Le dépouillement du 22 octobre s'est bien passé. Le PRESIDENT remercie une fois de plus les participants et en particulier M. Frédy Mühlethaler pour sa supervision et son expertise. Le PRESIDENT commente les résultats (annexe 1).

Pour le dépouillement du 2^e tour de scrutin du 12 novembre prochain et la nomination d'un conseiller aux Etats pour le Canton, l'opération sera plus simple avec un seul bulletin et une seule case à cocher. Le Bureau sera au complet et pourra se charger seul du dépouillement.

Ressat

Le rressat, repas traditionnellement offert pour remercier les participants au dépouillement, aura lieu le vendredi 24 novembre. La secrétaire notifiera prochainement le lieu et l'heure exacte aux personnes concernées.

Calendrier des séances. Annexe 2

Le calendrier des séances pour l'année 2024 a été communiqué par voie électronique aux membres du Conseil. Une version papier a été distribuée ce soir. En 2024, la première séance aura lieu le mercredi 31 janvier. Les dates pour l'année 2025 seront fixées après la délibération du Conseil sur le nouveau règlement.

Budget.

La séance du 6 décembre sera entièrement consacrée au budget. Elle sera suivie par un apéritif offert par la Municipalité.

Commissions

Le PRESIDENT rappelle aux chefs de groupe que le Bureau attend toujours leurs propositions de nomination des membres des commissions pour les 4 préavis déposés par la Municipalité le 13 octobre dernier. Pour information, la prochaine séance du Bureau aura lieu le mercredi 29 novembre.

Demande de vote à bulletin secret

Le PRESIDENT souhaite signaler qu'à la dernière séance du Conseil, son interprétation du règlement n'était pas correcte. Il a traité la demande de vote à bulletin secret, qui demandait l'appui d'un cinquième du Conseil, par analogie au vote sur l'acceptation d'un postulat, en faisant voter le Conseil à la majorité. Ayant été interpellé après la séance par certains conseillers, le PRESIDENT a procédé à une vérification auprès du service des communes. La seule demande appuyée par un cinquième du Conseil suffisait dans ce cas. Il encourage donc la commission qui travaille sur le nouveau règlement à proposer une lecture plus simple et plus claire des procédures de vote.

6/ Communications de la Municipalité. Annexe 3

Service Administration générale & relations extérieures et urbanisme

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

Service Administration générale & relations extérieures

Le service peut à nouveau compter sur la présence de l'ensemble de son équipe. Il peut donc reprendre le travail de mise en place d'une gestion intégrée des documents (GID) au sein de l'administration communale. Il s'agit de s'assurer que la nomenclature des documents et la structure de classement soient uniques pour tous les documents de l'administration communale, que ce soit pour des documents papiers ou numériques. En principe, celle-ci devrait être effective au 1^{er} janvier 2024.

Service Urbanisme

Passerelle Nyon-Prangins

Une séance a eu lieu avec la Commune de Nyon concernant le projet de passerelle Nyon-Prangins. Un des sujets abordés concernait les précisions apportées dernièrement par les CFF concernant la réservation des emprises pour une 3^e voie et un mur de soutènement du talus à réaliser probablement à l'horizon 2040-2050.

Pour rappel, l'implantation de cette passerelle est prévue entièrement sur des parcelles privées qui appartiennent aux CFF. Cette implantation n'empiète ni sur la parcelle de la Mobilière, ni sur le chemin privé de la Redoute situé sur territoire pranginois, chemin sur lequel la Commune de Prangins n'a actuellement aucune servitude de passage.

Les précisions apportées par les CFF impliquent de revoir l'emplacement de la sortie de la passerelle qui est actuellement planifiée au niveau du pont de la Redoute. L'accroche de la passerelle pourrait être déplacée au niveau de la parcelle de la Mobilière avec un passage des usagers sur le chemin de la Redoute. La Commune de Prangins va donc rencontrer les 10 propriétaires du chemin privé de la Redoute pour discuter de ces nouveaux éléments.

Environnement, Affaires sociales, enfance & jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durgnat Levi, Municipale en charge du dicastère.

Service Environnement

- La séance de clôture du défi climat a eu lieu le 1^{er} novembre avec discussion autour du bilan et échange d'expérience. 10 personnes sur les 20 personnes qui ont participé au défi étaient présentes à cette séance de clôture. Une baisse légère du bilan carbone par rapport au bilan effectué il y a un an a été constatée mais uniquement basée sur les 10 à 15 participants du défi. Cette baisse peut paraître décevante, mais elle pourrait s'expliquer du fait que les participants étaient d'emblée déjà des personnes très impliquées et motivées pour la cause climatique. Cela démontre cependant que même chez des personnes motivées, des améliorations peuvent être apportées. Autre conclusion tirée, il faudrait réaliser cette analyse sur une période de 3 à 5 ans. En effet un calcul sur une année n'est pas très représentatif.
- **Faucardage.** Travail très condensé sur la fin de saison. La direction générale de l'environnement s'intéresse beaucoup aux méthodes de faucardage utilisées dans les ports des différentes communes. Des tests pilotes vont être effectués. Une information sera communiquée à ce sujet en temps voulu.

- **Jardins communaux.** A la suite de résiliations, la Commune a profité de réduire la taille de certaines parcelles, qui étaient très grandes, afin de donner un accès à ces jardins à davantage de personnes.
- **STEP.** Quelques difficultés sont apparues depuis les travaux entrepris en début d'année. Un manque d'oxygène pour la biologie a été constaté. Avec 10 % d'équivalent d'habitant en plus, le nouveau quartier du Clos a également eu un impact sur le fonctionnement de la STEP. Les dernières analyses commencent enfin à s'améliorer.

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- **Semaine Manga à la bibliothèque**
Pour la première fois cette année, et après les contes à la bibliothèque, un nouveau type d'animation créative est organisé au sein de la bibliothèque durant cette semaine, sur la thématique du Manga, pour laquelle l'intérêt des enfants s'est grandement développé au cours de ces 2 dernières années. L'école d'art romande, spécialisée dans le Manga, anime l'atelier pour tous les enfants intéressés (inscrits au parascolaire ou non). L'atelier est gratuit.
- **Repair café le samedi 11 novembre aux Morettes.** La Commune de Prangins a été la première dans la région à proposer ce genre de café, sur l'initiative de la commission sociale et du collectif Demain la Côte.
- **Manifestation nouveaux citoyens du 16 novembre.** Pour la première fois, il y a peu d'inscriptions. Les nouveaux naturalisés se sont inscrits (9 personnes), mais peu de participants parmi les jeunes citoyens. Les inscriptions sont encore possibles.

Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales

La parole est donnée à M. Igor Diakoff, Municipal en charge du dicastère.

Service Culture

- La Maison de Commune a accueilli l'exposition Bélasco du 9 au 29 octobre, qui a connu un certain succès. M. Igor Diakoff remercie Mme Marie-Christine Fert pour son article dans le journal de la Côte.
- Un tournoi de judo d'ampleur cantonale, organisé par l'association pranginoise Budo Schools Ashita, a eu lieu aux Morettes le week-end du 4-5 novembre. 8 médailles d'or, 4 médailles d'argent et 12 médailles de bronze ont été récoltées, un résultat dont Prangins peut tirer une certaine fierté.

Service Bâtiments

- Les fondations de la future crèche/cantine scolaire sont en cours de réalisation.
- La mise en conformité sanitaire de la boulangerie est terminée.
- Au Temple, les travaux sur le joug des cloches et son mécanisme, réalisés sous la supervision d'une campanologue de la Fondation pour la protection du patrimoine, sont également terminés. M. Igor Diakoff remercie Mme Marie-Christine Fert de s'être déplacée au Temple et pour son article dans le journal de la Côte.

Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal en charge du dicastère.

Service Finances

M. Jean de Wolff commente les rentrées d'impôts à fin septembre. Jusqu'il y a deux mois, les rentrées fiscales des personnes physiques étaient à peu près en ligne avec les prévisions des années passées pour arriver au budget. Depuis 2 mois, les rentrées se sont arrêtées. En général, CHF 1 million à 1,5 million sont nécessaire pour atteindre le budget. A ce jour, seulement CHF 500'000.- sont rentrés. Deux facteurs rapportés par le service du contrôle des habitants pourraient fournir une explication à cette situation : la forte rotation des habitants dans le nouveau quartier du Clos, avec comme conséquence un quota d'habitants estimé en début d'année qui n'est pas rempli. Autre point : un certain nombre de retraités quittent la commune tout en restant domiciliés à Prangins.

Les budgets ont été calculés basés sur une moyenne des 3 dernières années, à laquelle a été ajouté des croissances économiques et démographiques. Un problème structurel pourrait donc peut-être être à l'origine de cette non-entrée d'impôts.

Au niveau des personnes morales, sans surprise, l'année 2023 ne sera pas une année exceptionnelle comme l'avait été 2022. Seuls CHF 50'000.- sont rentrés ces deux derniers mois. Le retard a rattrapé est donc conséquent.

Si la règle mathématique se poursuit, telle qu'elle s'est poursuivie ces 9 derniers mois, un solde conséquent de l'ordre de 10% manquera pour atteindre le budget.

Voici les informations en détails :

- Personnes physiques :
 - 2023 → 18.1M soit 81.2% d'atteinte du budget de 22.3M
 - 2022 → 18.2M 87.9% de 20.7M atteint → prév 2023 20.6M

- Personnes morales :
 - 2023 → 1M soit 50.5% d'atteinte du budget de 1.98M
 - 2022 → 3.07M 93% de 3.3 M atteint → prévision 2023 1.1M
- Si fin 2023 idem 2022, prévision 2023 : 21.7 M = – 2.6 M (selon calcul mathématique) vs budget 2023 de 24.3 M

Annnonce des dépassements de budget

- **Compte 110.3101** – Imprimés et fournitures de bureau - budget de CHF 26'600 – dépassement actuel de CHF 10'877 – concerne la Location de la photocopieuse + copies + toners qui a été sous-estimée lors du budget (sera imputé au compte informatique dès 2024)
- **Compte 130.3185** – Honoraires et frais d'expertises – budget de CHF 15'000 – dépassement actuel de CHF 6'091 – déjà annoncé en septembre 2023 dépassement de CHF 4'500 – en lien avec le coût de l'enquête de satisfaction des collaborateurs
- **Compte 190.3101** - Imprimés et fournitures de bureau - budget de CHF 5'000 – dépassement actuel de CHF 7'517 – déjà annoncé en septembre 2023 dépassement de CHF 5'500 – en lien avec la centralisation des achats & changement des types de cartouches de toner
- **Compte 190.3151** - Entretien mobilier, machines, équipements techniques + licences - budget de CHF 265'000 – dépassement prévu à la fin de l'année de CHF 20'000 déjà annoncé en septembre – lié aux frais de support aux utilisateurs plus importants que budgétés
- **Compte 300.3189** - Frais divers dus au vandalisme - budget de CHF 16'000 - dépassement actuel de CHF 6'242 - en lien avec les frais divers liés au vandalisme
- **Compte 421.3185** - Honoraires et frais d'expertises – budget CHF 30'000 – dépassement actuel de CHF 7'237 – concerne des dossiers nécessitant des avis de droits
- **Compte 462.3114** - Achat machines, matériel d'exploitation et d'entretien, vêtements – budget de CHF 7'000 - dépassement actuel de CHF 11'596 déjà annoncé en septembre - achat d'une génératrice d'urgence; dépense en 2023 de CHF 17'814
- **Compte 570.3185** - Honoraires et frais d'expertises – budget de 0 – dépassement actuel de CHF 14'424 – déjà annoncé en septembre 2023 dépassement de CHF 12'299 - la Municipalité a décidé à la suite d'un cas d'urgence au niveau du personnel d'évaluer et de reclarifier le fonctionnement général des procédures internes au service parascolaire et a confié cet exercice à un conseiller externe qui est également intervenu auprès du personnel concerné
- **Compte 620.3189** - Frais divers, travaux exécutés par des tiers – budget 0 – dépassement actuel de CHF 20'744 déjà annoncé en septembre 2023 – dépassement lié au départ d'une collaboratrice au Contrôle des habitants et son remplacement entre avril et juillet 2023 par des externes

- **Compte 712.3526** - Participation charges prévoyance sociale (crèches/garderies) – budget CHF 151'900 – dépassement actuel de CHF 50'914 - le budget fait en septembre 2022 sur la base des chiffres du RAT a sous-estimé la fréquentation des enfants et les besoins de soutiens
- **Compte 712.3529** - Convention IR (Participation charges prévoyance) – budget CHF 36'000 – dépassement actuel de CHF 15'131 déjà annoncé en septembre 2023 - cela concerne l'inter réseau, à savoir, les enfants qui fréquentent le parascolaire dans un autre réseau que le RAT, donc principalement à Nyon, dont il est difficile de prévoir le nombre et le revenu des parents au moment du budget, surtout pour la rentrée scolaire suivante
- **Compte 712.3655** - Aides + subventions pour la prévoyance sociale (petite enfance AFJ) – budget CHF 222'230 – dépassement actuel de CHF 51'236 - le budget fait en septembre 2022 sur la base des chiffres du RAT a sous-estimé la fréquentation des enfants et les besoins de soutiens.

Service Ressources humaines (RH)

Engagement à 100% d'un collaborateur au Service Travaux Publics, Voirie & Espaces Verts à la suite du départ à la retraite du titulaire actuel

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du dicastère.

- Ouverture du chantier le 6 novembre 2023 pour la réfection du trottoir et le remplacement de l'éclairage public de la route du Curson, Préavis No. 43/2023. Durée des travaux 8 mois. La route restera praticable sur une voie.

Réponse du Voyer, que la Municipalité a rencontré et de la DGMR sur les propositions d'alternatives suggérées par la commission du Conseil communal consécutives au refus du Préavis 23/2022 - Création d'un arrêt de bus aux Mélèzes. M. Jean-Marc Bettems en donne lecture comme suit :

« Nous avons analysé la proposition du Conseil communal.

Nous refusons cette proposition avec mes mêmes arguments que la première proposition :

- *Blocage du giratoire.*
- *Danger pour les utilisateurs des TP avec une sortie par l'arrière et un débouché pour rejoindre le trottoir d'en face sur la route sans visibilité du flux sortant du giratoire.*
- *Pas de possibilité de créer une aide à la traversée.*
- *Les manœuvres du bus seront difficiles pour sortir de l'arrêt.*
- *Nous ne pouvons accepter une largeur plus importante à l'entrée du giratoire. En effet, sans le bus, l'effet ralentisseur serait supprimé.*
- *Risque que les automobilistes passent à contre sens pour emprunter le giratoire.*

Si un tel projet nous était présenté, il serait refusé ».

7/ Communications de la déléguée au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT).

Mme Clotilde Vuillemin lit les communications :

« Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La séance intercommunale du RAT a eu lieu à Vich, le 27 septembre. Le comité de direction (Codir), lors de ses communications, nous a déclaré que le RAT se porte bien et que les comptes présentent un résultat équilibré.

Un seul préavis a été présenté, celui du budget 2024.

La synthèse de l'exercice 2022 montre un chiffre d'affaires de CHF 31,9 millions. Il était de CHF 28,9 millions en 2021. Les chiffres du bilan (2021) présentent une situation solide du RAT.

La participation des communes aux charges d'accueil reste stable, elle s'est installée à 30,96% en moyenne. A Prangins, elle est de 31,20% en moyenne. Pour rappel, la participation des communes est de maximum de 40% et pour les parents de 60%.

Le Codir veut promouvoir et revaloriser le travail des « accueillantes en milieu familial » (AMF), car leur nombre baisse depuis 10 ans dans tout le canton. Des démarches ont été entreprises pour leur octroyer plus de subventions et une campagne de communication est prévue.

A ce jour, le RAT comprend 26 structures d'accueil, quelques 150 nouvelles places ont été créées durant l'année en cours. Pourtant, une étude cantonale prévoit un manque au sein du RAT de quelques 500 places à l'horizon 2030 et aujourd'hui environ 170 enfants sont encore en liste d'attente.

Pour améliorer les tâches administratives, plusieurs développements informatiques sont en cours.

La mise en place d'une réduction exceptionnelle de la facture des parents de 20%, menée en 2022 et en 2023 pour le mois de novembre grâce aux fonds obtenus de la Confédération, ne sera pas reconduite en 2024.

La fédération pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), comme il avait été annoncé l'année dernière, a décidé de confier l'engagement d'une coordinatrice à l'inclusion dans les réseaux pour le dépistage précoce des difficultés du développement chez les enfants. Cette coordinatrice a été trouvée, mais pas encore engagée.

Le budget ne prévoit pas d'augmentation des prix des prestations pour 2024, mais le Codir reste toutefois vigilant. L'augmentation des salaires des directrices pédagogiques, la hausse des charges liées à la gestion informatique et l'ouverture de nouvelles places d'accueil donnent à penser que l'exercice 2024 sera moins équilibré. Ces indications suggèrent un probable ajustement des prix des prestations à la hausse. Si tel est le cas, un préavis sera déposé au printemps 2024.

Voici ce que je peux vous communiquer concernant le préavis qui a été accepté à une très large majorité. J'en ai terminé et vous remercie pour votre attention ».

8/ Préavis municipal No 45/2023 - Demande d'un crédit de CHF 285'000.- TTC pour équiper le collège de l'établissement primaire de « Nyon Jura et Prangins » l'école des Morettes en écrans d'affichage numériques frontaux (ANF)

Mme Marina Parashkevova, présidente et rapporteuse, lit les conclusions du rapport de la commission.

Mme Chantal Lauper, membre de la commission, présente le contexte qui entoure ce préavis comme suit :

« Il s'agit tout d'abord d'une direction prise conjointement par les cantons et la Conférence intercommunale de l'instruction publique (CIIP) puis d'une volonté cantonale du ministre en charge du département de l'enseignement et de la formation professionnelle, d'inscrire l'éducation numérique dans le programme d'étude romand (PER).

Les ANF ne sont qu'un maillon de cette chaîne. Un maillon qui revient aux communes et non au canton ou au département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), puisqu'il s'agit de « mobilier ». Les autres maillons de la chaîne (mallettes iPad, Apple TV, nouveaux moyens d'enseignement numériques, formation des enseignants, sécurisation du réseau) sont eux du ressort du canton.

Pourquoi maintenant ?

Beaucoup d'établissements du canton ont déjà transitionné vers le numérique, notamment des établissements pilotes comme Genolier, depuis 2018 déjà.

L'établissement de Nyon Léman (qui comporte les écoles de Nyon sauf celles du Cossy et de Gai-Logis, qui sont, elles, rattachées à Nyon Jura et Prangins), a lui entamé ce qu'on appelle dans le jargon du département général de l'enseignement obligatoire « EdNum », avec la rentrée 2023/2024, pour le premier cycle (1P à 4P).

Dans le cercle scolaire dont fait partie Prangins, seules les écoles de la Combe et des Morettes ne sont pas encore équipées en ANF. Le directeur des écoles attend « sur Prangins » pour pouvoir débiter la formation des enseignantes et enseignants du premier cycle ».

Mme Marina Parashkevova poursuit en donnant quelques précisions sur l'amendement No. 1. Après discussion avec la Municipalité, la commission est arrivée à la conclusion que le poste « divers et imprévus » devait être réduit, d'autant plus qu'il subsiste un poste « variabilité de prix » permettant de faire face à un éventuel surcoût lié aux imprévus des travaux dédiés à la peinture ou aux éventuelles augmentations des coûts (estimé aussi à 8 %).

S'agissant de l'amendement No. 2, Mme Chantal Lauper informe que la commission a souhaité être à l'écoute des enseignantes de l'école des Morettes qui souhaiteraient profiter de la même technologie que leurs collègues, afin de pouvoir notamment utiliser les ressources numériques mises à leur disposition par le département. D'autre part, l'option d'un ANF mobile sur chariot ne semble pas être la solution la plus adaptée, en raison des rampes entre les différents niveaux et qui risquerait d'engendrer un potentiel danger lors de son déplacement.

Le PRESIDENT demande quelle est la position de la Municipalité sur ces deux amendements. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que la Municipalité accepte l'amendement No. 1 et qu'elle refuse l'amendement No. 2. La parole est donnée à Mme Alice Durgnat Lévi qui préfère « dire que la Municipalité maintient sa position, plutôt que de dire qu'elle refuse l'amendement ». Mme Alice Durgnat Lévi revient d'abord sur l'argument avancé du potentiel danger à déplacer l'ANF d'une classe à l'autre. Il est jugé parfaitement faisable et sans danger de déplacer cet écran avec l'aide de deux personnes.

La Municipalité estime ainsi qu'un ANF pour 4 classes pourrait suffire et rappelle qu'il s'agit ici d'enfants de 4 et 5 ans. Elle s'est également basée sur les avis d'autres enseignants, notamment à Lausanne, qui sont plus mitigés sur ces affichages numériques chez les tous petits, où l'enseignement est rarement frontal. Elle relève également que les classes des Morettes ont toutes été équipées de tableaux blancs en 2015, tableaux qui devraient donc être débarrassés dans la mesure où des ANF seront installés. Mme Alice Durgnat Lévi, mentionne également le fait que le Conseil communal de la ville de Lausanne a amendé à la baisse le crédit demandé par la Municipalité pour équiper toutes les classes de tableaux interactifs, en refusant de les installer dans les classes des tout petits. Plusieurs élus ont fait référence à la pétition des syndicats des enseignants qui demande un réel bilan du projet numérique scolaire vaudois.

Le PRESIDENT demande à Mme Marina Parashkevova de lire l'amendement No. 1. :

La commission unanime propose de diminuer le poste « Divers et imprévus » de CHF 5'150.- et de porter le montant total de « Divers et imprévus » et de « Provision pour variabilité des prix jusqu'à l'exécution printemps-été 2024 » à CHF 22'850.-

Le PRESIDENT ouvre la discussion autour de l'amendement.

Le prix des écrans négociés par le Canton étant garantis, M. Jacques Auberson souligne qu'il n'en sera pas de même des coûts d'installation qui vont certainement augmenter. Il s'inquiète de savoir s'il en a été tenu compte.

Mme Marina Parashkevova répond que cette interrogation a été soumise à la Municipalité qui estime l'augmentation à environ 5 % qui pourra être couverte par le poste « Divers et imprévus ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, l'amendement No. 1 de la commission est accepté par 44 oui et une abstention.

Mme Marina Parashkevova lit l'amendement No. 2 de la commission :

La commission unanime propose d'installer dans les classes de l'école des Morettes, 5 tableaux ANF fixes identiques à ceux prévus dans les classes de « la Combe », en lieu et place d'un seul accrochage ANF mobile à l'usage de toutes les classes et d'augmenter le crédit total (écrans interactifs et structure amovible avec volets de supports) de CHF 25'980.-

Le PRESIDENT ouvre la discussion autour de l'amendement.

M. Blaise Cartier reprend l'information mentionnée en page 4 du préavis municipal selon laquelle 3 salles, actuellement inoccupées en Combe 2, seront également équipées. En rajoutant les 5 écrans proposés par la commission, cela fait 8 écrans qui ne seront pas forcément utilisés à 100 %. Au vu des coûts soumis ce soir et dans un souci de recherche d'économies, M. Blaise Cartier refusera l'amendement.

Mme Marina Parashkevova répond que la commission propose l'option d'équiper toutes les salles afin de pouvoir bénéficier du prix négocié par le Canton avec la société Embru et garanti jusqu'à fin 2024.

M. Sébastien Rumley ne comprend par cet argument d'achat dans l'urgence. Il fait référence au nouveau règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS) signé par le Conseil d'Etat qui garantit un prix de CHF 2'500.-, mais dans lequel il ne voit pas de délai de validité fixé à fin 2024.

Mme Marina Parashkevova fait remarquer que le coût des écrans, certes garanti par le Canton ne représente que CHF 55'000.- sur les CHF 285'000.- de crédit demandé. Les coûts d'installation notamment des matières premières pour le câblage sont en augmentation constante depuis ces 3 dernières années. C'est pour cette raison que la commission préconise rapidement une installation complète.

M. Claude Perret ne comprend pas pourquoi 5 tableaux sont demandés, alors qu'il n'y a que 4 classes. Mme Marina Parashkevova répond que le tableau mobile proposé dans le préavis est également inclus- mais avec une installation fixe. Elle précise également que les salles de classe sont au nombre de 5 et non de 4. Mme Alice Durnat Levi, Municipale, complète en informant qu'il y a 6 salles à l'école des Morettes, une occupée par la Fourmilière, 4 salles de classe et une classe CRPS.

M. Rémy Cochet demande quel taux de TVA a été appliqué pour le calcul du budget. Mme Alice Durnat Levi, Municipale, pense qu'il s'agit de l'ancien taux.

M. Vanni Vogel demande pourquoi la 6^e classe à l'école des Morettes ne sera pas également équipée. Mme Marina Parashkevova répond qu'il ne s'agit pas d'une salle de classe, mais d'une salle occupée par la Fourmilière.

M. André Fischer regrette qu'en cas de refus de l'amendement, un signal négatif soit envoyé aux enseignantes et enseignants qui, du fait de leur demande, font preuve de motivation.

M. Régis Bovy soutient la position de la Municipalité. Il comprend la décision d'équiper 3 salles inoccupées actuellement mais qui le seront peut-être dans un avenir proche. Choisir de ne pas équiper les salles de classes des jeunes enfants, n'enfreint selon lui nullement le développement de ceux-ci. Il en veut pour preuve de nombreux enfants qui ont fréquenté l'école des Morettes et qui ont acquis les bases sans tableau numérique.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, l'amendement No. 2 de la commission est refusé par 29 non, 14 oui et une abstention.

Le PRESIDENT ouvre la discussion autour du préavis.

M. Blaise Cartier demande la parole. Il reprend les différents postes qui détaillent le montant du crédit demandé. Ils sont pour certains assez conséquents, comme l'installation et le câblage qui représentent 3 fois le prix des écrans. N'étant pas

expert en la matière, il se passera de commentaire. En revanche, en sa qualité d'architecte, il est en mesure d'affirmer qu'il n'y a pas lieu de recourir au service d'un architecte pour coordonner ces travaux. Si la demande de crédit est acceptée ce soir, M. Blaise Cartier attend en retour de la Municipalité qu'elle fournisse un effort de recherches d'économies afin de faire baisser la facture finale. En conclusion, M. Blaise Cartier soutient le préavis, mais souhaite que des économies soient recherchées.

Mme Bettina Venezia abonde dans le sens des propos de M. Blaise Cartier. Elle trouve également les montants de certains postes excessifs, comme le montant de CHF 15'000.- pour les travaux de peinture et de plâtrerie après dépose des tableaux noirs. Elle estime également que certains tableaux noirs devraient être conservés pour palier des pannes techniques ou simplement « comme souvenir ».

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, souhaite intervenir sur la question du devenir des tableaux noirs. La Commune a bien exploré des solutions. Elle a approché plusieurs associations. Elle s'est aussi intéressée à la démarche de la Commune de Rolle qui avait lancé un appel à la population pour la reprise de ces tableaux, sans aucun succès. En effet, l'offre de tableaux noirs est devenue pléthorique, étant donné que de plus en plus de communes s'en débarrassent pour passer à l'affichage numérique. Elle rappelle également que c'est le soumissionnaire, la société Embrun, qui va se charger de placer ou de recycler les tableaux noirs, comme expliqué dans le préavis municipal. Elle termine en relevant qu'il est certes possible de stocker quelques tableaux noirs et de continuer à trouver des solutions pour les placer d'ici la phase de réalisation.

Mme Marina Parashkevova explique que la commission aurait souhaité que les tableaux noirs puissent être gardés de part et d'autre de l'écran numérique comme sur la photo dans le préavis municipal. Elle ne sait pas si cela est faisable. Il faut cependant considérer également que les tableaux noirs ont actuellement pour la majorité plus de 25 ans d'âge.

M. Sébastien Rumley demande la parole. Il intervient pour émettre le souhait que les tableaux noirs soient remplacés par des tableaux noirs et non par des tableaux blancs qui, de l'avis de la majorité des enseignants, dont il fait lui-même partie, ne sont pas pratiques (trop petits, matière réfléchissante, utilisation de feutres). A ce propos, il signale que l'école où il enseigne est intéressée de prendre quelques tableaux noirs pour remplacer les tableaux blancs installés il y a 3 ans.

M. Sébastien Rumley relève qu'il a apprécié qu'une analyse de la consommation électrique ait été intégrée au préavis. Il regrette cependant qu'elle ne soit pas complète, car elle ne porte que sur celle des écrans qui seront éteints la plupart du temps. Il faudrait en revanche y intégrer la consommation des Apple TV et du Wi-Fi qui seront branchés en permanence. Pour terminer, il se dit très déçu du remplacement programmé des Apple TV tous les 4ans qui de son point de vue ne se justifie absolument pas, autant du point de vue technique, c'est une technologie qui n'évolue pas, que du point de vue du développement durable.

Mme Isabelle Hering relève que dans le préavis municipal il n'est pas indiqué si c'est le Canton ou la Commune qui prend en charge le remplacement des iPad. Mme Chantal Lauper répond qu'ils sont à charge du Canton.

M. Peter Dorenbos intervient pour signaler que la cybersécurité n'a été abordée ni dans le préavis, ni dans le rapport de la commission.

M. Jean de Wolff, Municipal, répond que toute l'activité se fera sur le réseau du Canton. Il n'y a aucune connexion avec le réseau de la commune, ni physique ni virtuel. La commune est uniquement « payeur du hardware, mais pas du système d'exploitation qui se trouve derrière ».

M. Peter Dorenbos réplique que la Commune, en tant qu'acquéreur d'un objet informatique et en tant que formateur des jeunes qui vont l'utiliser, a tout de même une responsabilité de formation dans le domaine de la cybersécurité.

Mme Chantal Lauper répond que l'éducation numérique (EdNum) est du ressort de la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Elle invite M. Peter Dorenbos a consulté le Plan d'études romand (PER) qui a été révisé pour y intégrer les nouveaux apprentissages relevant de l'éducation numérique pour la scolarité obligatoire.

M. André Fischer s'inquiète du fait « que l'on jette tout » pour peut-être revenir un jour en arrière, comme la Suède qui réintroduit les tableaux noirs et les livres.

Face à un préavis qu'il trouve « un peu cher », M. François Krull a consulté les préavis ANF d'autres communes. Il n'y en a aucun avec un prix identique, « pas un seul » insiste t'il. Il estime que toute l'installation aurait dû être assumée par le Canton, les communes mettant uniquement les surfaces à disposition.

M. Sébastien Rumley interpelle le Conseil : « Mesdames et Messieurs, ce préavis, nous l'avons entendu, est « obligatoire ». Est-il tellement obligatoire qu'il n'est plus nécessaire de vérifier les prix et les coûts ? »

Ayant pratiqué le même exercice que M. François Krull, M. Sébastien Rumley a constaté que Vevey détient le « record » et « s'en sort » avec un montant d'environ CHF 7'000.- pour une installation complète par rapport au CHF 12'000.- à Prangins.

Il rappelle ensuite qu'en 2018, la Municipalité avait déposé un préavis pour l'achat de 22 écrans pour un montant de CHF 251'000.-. Il poursuit : « *aujourd'hui le crédit demandé est de CHF 285'000.- pour 23 écrans. Les montants peuvent paraître similaire en apparence, mais si on regarde le détail, en 2018, les écrans eux-mêmes « pesaient » CHF 150'000.-(HT), et « la garniture » CHF 130'000.- Alors qu'aujourd'hui ladite « garniture » pèse pour 230'000, soit près du double.*

Pour moi, le Conseil doit voter le principe de l'équipement d'ANF, doit permettre aux enseignants de faire la formation et à l'établissement Nyon-Prangins d'aller de l'avant. Le Conseil peut tout à fait donner mandat à la Municipalité de réaliser cet équipement avec une enveloppe raisonnable, et un peu plus en ligne avec les prix payés par les autres communes.

Aussi je propose de diminuer le montant de 20'000.-. Avec l'enveloppe restante, la Municipalité a largement de quoi équiper la grande majorité de ses classes et, si la Municipalité fait du bon travail, elle sera capable de tout équiper y compris les Morettes, par exemple en renonçant à des services de conseils. Elle peut aussi garder l'offre actuelle et renoncer à quelques écrans.

Aussi je dépose l'amendement suivant :

La première conclusion du préavis est modifiée comme suit :

d'accorder un crédit de CHF 259'850.- pour équiper le collège de l'établissement primaire de « Nyon Jura et Prangins » et l'école des Morettes en écrans d'affichage numériques frontaux (ANF) »

Mme Giovanna Bachmann souhaite connaître la position de la Municipalité.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, répond que la Municipalité va s'engager à réduire les coûts au maximum et à respecter l'enveloppe quitte, peut-être, à ne pas installer les 3 écrans dans les classes vides actuellement.

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion autour de l'amendement.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'amendement de M. Sébastien Rumley est accepté par 33 oui, 7 non et 5 abstentions.

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion autour du préavis, tel qu'amendé.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le **PRESIDENT** demande à Mme Marina Parashkevova de lire les conclusions du préavis.

Au vote, le Conseil décide par 43 oui, 1 non et 1 abstention.

1. d'accorder un crédit de CHF 259'850.- TTC tel qu'amendé pour équiper le collège de l'établissement primaire de « Nyon Jura et Prangins » et l'école des Morettes en écrans d'affichage numériques frontaux (ANF),
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Mme Alice Durnat Levi remercie le Conseil pour son vote positif. Elle remercie également chaleureusement la commission qui a réalisé un travail très pointu et très approfondi et avec laquelle elle a éprouvé beaucoup de plaisir à travailler et à débattre.

Départ de Mme Chantal Lauper. Le nombre des conseillères et conseillers passe à 45 et 44 votants.

9/ Préavis municipal No. 41/2023 - Demande de crédit de CHF 195'000.- TTC pour la réalisation de sanisettes (WC publics) aux Abériaux

M. François Krull lit les conclusions du rapport, la présidente de la commission ne pouvant être présente ce soir.

Invité à rajouter des commentaires si nécessaire, M. François Krull informe le Conseil qu'au moment de la rédaction du rapport, la commission n'avait pas reçu les réponses aux questions que certains conseillers avaient adressés à la commission et qui avaient été transmises à la Municipalité. Il s'avère que la Municipalité y avait bien répondu, mais le courriel était resté bloqué en raison de son format trop lourd.

M. François Krull reprend donc les différentes questions avec la réponse apportée par la Municipalité.

Q.1 Pourquoi n'existe-il pas un plan précis des toilettes dans le préavis. Celui donné est celui des toilettes du Vieux Pressoir.

R. Le plan définitif est établi par le fabricant après réception du mandat.

Q.2 Pourquoi un coût supérieur de 65 % par rapport aux sanisettes du Vieux Pressoir ?

R. Au Vieux Pressoir les sanisettes ont été installées dans un bâtiment existant avec les raccordements aux eaux usées déjà présents. Aux Abériaux, il y aura tout un travail de génie civil avec la construction d'un socle en béton et un raccordement à l'eau courante et aux eaux usées à réaliser.

Q.3 Quels risques justifient un poste « imprévus » de 8 % ?

R. Dans les travaux de génie civil qui sont à prévoir, il y a un certain nombre d'inconnues en ce qui concerne la nature du sol (présence de roches).

La commission a également relevé une erreur dans le préavis, qu'elle n'a pas mentionnée dans le rapport. Il y est question d'une consommation de 20 watts, ce qui est incorrect, les watts étant une mesure de puissance et non d'énergie. La mesure exacte est de 200 kWh, ce qui représente 1/5 de kW et environ 1/5 de 25 centimes à chaque cycle de nettoyage des toilettes.

Une dernière petite erreur dans le calcul du poste « divers et imprévus » : le montant est théoriquement de CHF 13'280.- et non 15'000.-. La commission ne l'a pas relevée, car c'est le montant final qui compte à CHF 600.- près.

Le PRESIDENT demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer sur le rapport de la commission.

M. Igor Diakoff, Municipal, remercie tout d'abord la commission pour sa compréhension et pour la lecture des réponses qui ne lui étaient pas parvenues en raison d'un fichier trop volumineux semble-t'il.

La Municipalité a pris note de la recommandation de la commission de refuser le préavis. M. Igor Diakoff souhaite développer quelques points repris dans le rapport.

La commission évoque comme raison principale que le préavis n'est pas intégré dans une vision globale. Il réfute cet argument en rappelant que la Municipalité a donné réponse au postulat du conseiller Yvan Bucciol « Pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux », dans laquelle elle a inclus les sanisettes.

Il poursuit en rapportant qu'il est mentionné dans le rapport que l'emplacement des sanisettes a été questionné par certains membres de la commission. La Municipalité est en ligne avec cette réflexion. Elle a en effet étudié deux emplacements (projection des deux emplacements – annexe 4) : l'emplacement No. 1 à l'entrée du parking et l'emplacement No. 2 derrière le restaurant des Abériaux. Après arbitrage, elle a opté pour l'emplacement No.1.

M. Igor Diakoff fait une comparaison des deux emplacements. L'avantage de l'emplacement du préavis est d'être plus visible. A l'opposé, l'emplacement derrière le restaurant des Abériaux est plus discret. Le désavantage du 1^e emplacement est qu'il faut creuser une tranchée plus longue pour le raccordement à l'eau courant et aux eaux usées. La tranchée à creuser dans l'option 2 serait plus courte, mais il y aurait du câblage Swisscom à déplacer, ce qui engendrait des coûts supplémentaires. Une différence de moins de CHF 10'000.- (option 2) entre les deux versions a fait pencher la balance pour l'option 1.

Pour terminer, M. Igor Diakoff cite un passage du rapport comme suit : « l'équipement choisi nous semble adapté puisque le module installé au Vieux Pressoir donne entière satisfaction ». M. Igor Diakoff illustre cette remarque par des chiffres : 500 passages par mois, environ 6'000.- passages par année et entre 35 et 40'000.- passages depuis leur installation.

Le PRESIDENT ouvre la discussion autour du préavis.

M. Jacques Auberson juge le contenu du rapport insuffisant pour se prononcer. Il souhaite également attendre la position de la commission sur le postulat de M. Yvan Buccioli. Il ajoute qu'à ce jour, il n'avait pas connaissance d'un deuxième emplacement, qui du point de vue esthétique, lui semble plus approprié. Pour ces raisons et bien que convaincu de la nécessité d'installer des sanisettes, il refusera le préavis.

M. Blaise Cartier est déçu de ne voir « qu'un simple point rouge » comme tout plan d'implantation. S'agissant d'une demande de crédit, il n'y a pas encore de plan de réalisation, mais il aurait fallu présenter au moins un plan d'implantation d'intention avec un emplacement précis des sanisettes, un tracé de l'alimentation en eau et des raccordements aux eaux usées. Il n'est pas contre l'installation de sanisettes, il suggère cependant de les accompagner d'urinoirs, la fréquentation masculine étant par moment très importante. En présence d'un rapport incomplet, d'un plan d'implantation inexistant et la proposition de deux emplacements différents, M. Blaise Cartier suivra la recommandation de la commission.

M. François Krull aimerait préciser que lorsque la commission a eu connaissance du contenu de la réponse municipale au postulat de M. Yvan Buccioli, bien que le rapport ait déjà été déposé, elle s'est posé la question de savoir si son contenu remettait en question sa position face au préavis. La réponse à cette question a été unanimement non, car elle n'apportait rien de nouveau par rapport aux sanisettes. La commission avait également étudié l'emplacement derrière le restaurant des Abériaux, ainsi qu'un 3^e emplacement vers la STEP. Etant donné que l'on ne peut pas dans le préavis proposer un amendement proposant un

autre emplacement, la seule manière d'obtenir l'installation de sanisettes à un autre endroit, est de refuser le préavis, c'est ce que recommande la commission.

En réponse à la remarque de M. Blaise Cartier, M. Igor Diakoff, Municipal, répond que des plans plus détaillés ont été soumis la commission.

M. Igor Diakoff, Municipal souhaite préciser que la Municipalité envisage tout à fait possible d'examiner la seconde variante au niveau de l'emplacement, si cette solution est souhaitable.

M. Peter Dorenbos invite la Municipalité à retirer son préavis, afin de revenir avec un préavis sur le même thème, mais avec un document complet qui aura plus de chance d'être accepté. En effet, si le préavis est refusé ce soir, il ne pourra pas être présenté à nouveau ce qui, sur le fond, serait dommage.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, explique que les arbitrages ont été fait correctement. L'emplacement vers la STEP est nettement moins efficient, car il y existe déjà des toilettes, ainsi que pour handicapés, le terrain n'est pas adapté et il faut traverser une route pour y accéder.

Si la Municipalité devait revenir avec un nouveau préavis, il ne comporterait pas d'éléments nouveaux. Le Conseil a ce soir tous les arguments en sa possession pour prendre une décision. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, rappelle les deux points positifs relevés par la commission, à savoir que l'équipement est adapté et que la nécessité d'adapter les structures sanitaires au site des Abériaux n'est pas remise en cause. Un élément négatif du rapport se réfère au postulat Yvan Buccioli. La Municipalité y ayant répondu, il n'y aura pas de suite. Et ce qui concerne l'autre point négatif du rapport, soit le fait que certains membres de la commission souhaitaient un autre emplacement, Mme Dominique-Ella Christin confirme que si l'autre emplacement proposé ce soir, derrière le restaurant des Abériaux et le seul autre possible, est privilégié, la Municipalité développera le projet à cet emplacement.

M. Vanni Vogel plaide à nouveau pour une étude plus globale du site des Abériaux. Il croit savoir que le FC Prangins avait approché la Municipalité pour installer des containers afin d'agrandir les vestiaires exactement à l'endroit proposé ce soir pour l'installation des sanisettes. Ce projet pourrait donc entraver les réalisations d'autres projets dans le futur.

M. Blaise Cartier propose également à la Municipalité de retirer le préavis, car il semble évident qu'à ce stade, les intentions de vote ce soir n'y sont pas favorables. Il propose à la Municipalité de faire une pause de 5 minutes pour en discuter.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond à M. Vanni Vogel et confirme que la Municipalité a souvent des sollicitations diverses et variées de la part du FC Prangins. Elle rappelle qu'elle a refusé la demande concernant l'installation d'une roulotte qui devait servir de buvette au FC Prangins. Un arrangement a été trouvé avec le gérant du café restaurant des Abériaux, dont le bail stipule par ailleurs l'obligation de recevoir les membres du FC Prangins lorsque ceux-ci demandent à occuper le bâtiment. La Municipalité a ensuite reçu une nouvelle sollicitation de la part du FC Prangins pour déposer un container pour pallier le manque de place dans les vestiaires. La Municipalité a refusé à nouveau, car elle ne souhaite pas « faire du bricolage ». Une solution a à nouveau été trouvée avec le gérant du restaurant, elle est présentée dans le préavis municipal No. 52/2023, qui doit encore être voté.

Mme Dominique-Ella Christin conclut que la Municipalité recherche toujours des solutions pour préserver la qualité du site des Abériaux et pour répondre aux besoins des personnes qui le fréquentent. Il est ainsi indispensable d'installer ces sanisettes pour répondre à un besoin, que la commission reconnaît également, en particulier de la part de personnes à mobilité réduite. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, propose une fois le débat terminé de se réunir avec les autres membres de la Municipalité pour prendre une décision.

Mme Giovanna Bachmann souhaite connaître la position de la commission si la Municipalité développe le projet sur le deuxième emplacement proposé.

M. François Krull ne peut se prononcer au nom de la commission. Il explique simplement que certains membres de la commission ne trouvaient pas l'emplacement proposé adéquat, notamment du point de vue esthétique. Différentes variantes avaient été étudiées dont celle près de la STEP, qui n'a pas été mentionnée par la Municipalité. M. François Krull informe qu'il existe déjà des toilettes pour handicapés dans le restaurant des Abériaux, accessibles avec une clé européenne. Ainsi, pour les personnes se trouvant côté Genève du site, elles auront en plus les nouvelles sanisettes installées 20 m plus loin. En installant des sanisettes près de la STEP, cela permettrait aux personnes handicapées qui se trouvent côté Lausanne du site d'avoir également des toilettes à proximité. Il précise que c'est sa réflexion personnelle et non celle de la commission.

M. Régis Bovy refusera également le préavis. Il trouve regrettable que le Conseil ait seulement été informé ce soir d'un deuxième emplacement et que cet emplacement ne figure également pas dans la réponse municipale au postulat de M. Yvan Buccioli. En ce qui concerne le préavis, il trouve « inimaginable » de descendre le chemin vers les Abériaux et de tomber direct sur les sanisettes. Il partage également l'avis de M. Blaise Cartier qu'il serait judicieux de prévoir une

autre structure que deux toilettes fermées, en y incluant des urinoirs en plus ou en remplacement d'une des toilettes. Il propose également que le préavis soit retiré et qu'un travail complet soit refait sur cette infrastructure.

M. Igor Diakoff, Municipal, intervient pour revenir sur les toilettes au restaurant des Abériaux mentionnées par M. François Krull. Elles ne sont pas une solution, car elles ne sont accessibles qu'aux personnes à mobilité réduite. Il n'est pas possible de les ouvrir à tout le monde. Une plus grande fréquentation nécessiterait des heures d'ouvertures, du nettoyage et poserait un problème sécuritaire, car donnant accès au restaurant. Elles seraient également potentiellement exposées à des actes de vandalismes, dont la fréquence est quasi hebdomadaire de nos jours.

Le **PRESIDENT** propose une interruption de 5 minutes pour permettre à la Municipalité de délibérer.

A la reprise de la séance, M. Igor Diakoff, Municipal prend la parole comme suit :
« la Municipalité a délibéré. Nous constatons que nous avons proposé un autre emplacement. Nous entendons que vous allez refuser bien que vous soyez conscients de la nécessité. Nous ne reviendrons pas. Si vous souhaitez reprendre ce sujet, il faudra le faire après que vous aurez reçu et traité la réponse de la commission du postulat de M. Yvan Buccioli et ce sera à vous de revenir avec une motion ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. François Krull lit les conclusions du préavis.

Au vote, le Conseil refuse par 31 non, 7 oui et 6 abstentions

1. d'accorder un crédit de CHF 195'000.- TTC, pour la réalisation de sanisettes aux Abériaux,
2. de financer cette opération par la trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt conformément à l'art. 18 ch. 7 du Règlement du Conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 30 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

10/ Préavis municipal No. 48/2023 - Demande de crédit d'études de CHF 50'000. TTC pour la requalification de la Route du Lac (RC1) hors localité – tronçon Prangins-Gland

Mme Caroline Serafini, présidente et rapporteuse, lit les conclusions du rapport de la commission.

Mme Caroline Serafini n'a pas de commentaires à ajouter et la Municipalité de même.

Le PRESIDENT ouvre la discussion autour du préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Caroline Serafini lit les conclusions du préavis.

Au vote, le Conseil décide par 43 oui, 1 non et 0 abstention.

1. d'accorder un crédit de CHF 50'000.- TTC en vue de la requalification de la Route du Lac (RC1) hors localité – tronçon Prangins-Gland,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, remercie au nom de la Municipalité le Conseil pour ce vote « extrêmement rapide », très positif pour ce projet régional qui va bien au-delà des frontières de la commune et qui bénéficie à l'ensemble des habitants du district. Elle remercie également la commission pour les échanges très détendus et en même temps avec des questions très poussées et très pointues.

11/ Réponse à l'interpellation de M. le conseiller Sébastien Rumley – Chauffages basés sur les énergies fossiles à Prangins

Le PRESIDENT s'adresse à M. Sébastien Rumley et lui demande si la réponse de la Municipalité le satisfait.

M. Sébastien Rumley répond que la réponse est très satisfaisante. Il attend vivement la finalisation du Concept Energétique Territorial (CET). Il comprend également que le fond pour les subventions est limité. Il estime, avec d'autres

membres du Conseil, qu'il n'est pas juste de faire porter aux seuls consommateurs d'électricité le poids de ces subventions. Il demande s'il serait possible de prélever une taxe sur les combustibles pour alimenter ce fond.

M. Sébastien Rumley souhaite proposer une résolution. En introduction, il informe qu'il a également procédé à des recherches et constaté, en consultant le registre fédéral des bâtiments, qu'il y a environ mille bâtiments chauffés à Prangins dont 330 au gaz et 291 qui seraient chauffés au mazout. Il a également relevé que ces dernières années entre 8 et 15 chauffages basés sur des énergies fossiles ont été remplacés à l'identique. Il souligne qu'en continuant dans cette voie, l'objectif fixé par la loi de remplacer tous les chauffages à énergies fossiles d'ici 2050 ne pourra pas être atteint. Il propose donc la résolution suivante :

« Par la présente résolution, le Conseil communal de Prangins exprime le vœu que soit mis en place une politique de subventions suffisamment encourageante pour dissuader l'installation de chauffages fossiles neufs ».

Le PRESIDENT fait voter l'appui à la résolution. La résolution est soutenue par 25 oui, 5 non et 14 abstentions. Elle sera transmise à la Municipalité par voie du procès-verbal.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, souhaite intervenir. La Municipalité a entendu le vœu. Elle souhaite s'assurer cependant que le Conseil est conscient que la mise en place d'une politique incitative ne pourra pas se faire sans une augmentation de la taxe.

M. Sébastien Rumley confirme qu'il va falloir se donner les moyens pour atteindre l'objectif de zéro net d'ici 2050. Pour y arriver, il faudra progresser de 4 % chaque année, et une manière de mesurer cette progression est de mesurer les nouveaux chauffages installés.

M. Peter Dorenbos demande la parole. Dans la réponse de la Municipalité, il lui semble clair que « pour faire plus, il faut qu'il y ait plus ». Il invite M. Sébastien Rumley à réfléchir à deux options possibles. La première serait une motion pour modifier le règlement de façon à augmenter la taxe sur l'électricité. La deuxième serait de proposer un point d'impôt dédié et de rejoindre ainsi la démarche initiée par M. Léo Durnat.

M. Claude Favre s'insurge contre une taxe exclusivement sur la consommation électrique. Les énergies fossiles comme le mazout et le gaz devraient également être taxées.

M. François Krull relève qu'il se passe des choses au niveau du Canton et de la Confédération. Ainsi la loi CO2, votée en juin 2021, réduit déjà les possibilités d'installer des chauffages à mazout. Il y a également la nouvelle loi sur l'énergie vaudoise qui va interdire définitivement l'installation de chauffages à énergies fossiles. L'incitation va être « assez violente » pour les propriétaires de ces installations. De ce point de vue-là, la Municipalité aura selon lui « une réponse assez facile à donner ».

12/ Propositions individuelles et divers

M. Claude Favre se réfère aux articles parus le 3 novembre dans le journal de la Côte et celui du 24heures qui relatent les dysfonctionnements et la vague de révolte du personnel de la Fondation du Midi. Les faits relatés lui ont « fait froid dans le dos », car si ses renseignements sont exacts, cette fondation devrait assurer la gestion du futur EMS de Prangins. La Municipalité répond que cela n'est plus d'actualité. Le groupe hospitalier de l'ouest lémanique (GHOL) est envisagé comme prochain exploitant. Des démarches sont en cours dans ce sens.

M. Jacques Auberson revient sur sa proposition émise lors de la séance du 4 octobre d'imprimer sur une page deux pages du procès-verbal de la séance du Conseil et de rappeler qu'il n'a toujours pas reçu de réponse à ce sujet.

M. Jacques Auberson poursuit. Il se réfère à « l'odeur de brûlé » qui ce soir remontait du Tea Room jusqu'à la salle du Conseil. Il suggère à la Municipalité d'étudier la possibilité d'apporter des améliorations à la ventilation.

Sans vouloir dévoiler trop d'informations, M. Jacques Auberson invite M. Jean de Wolff à prendre contact avec l'administration centrale des impôts. Les délais de taxation liés à quelques problèmes structurels pourraient expliquer le retard des rentrées d'impôts auxquelles M. Jean de Wolff a fait référence dans ses communications.

Mme Rachel Cavargna Debluë souhaite savoir s'il est exact que Prangins est la seule commune du district qui ne procède pas à l'affichage public, notamment lors d'élections.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond qu'en effet, la pratique actuelle est de proposer uniquement des panneaux sans fournir la main-d'œuvre pour apposer les affiches. Elle poursuit en relevant que tous les partis ont été informés en bonne et due forme des emplacements réservés à travers le village et au parking des Fossés et que très peu ont été utilisés lors des élections qui viennent d'avoir eu lieu.

Mme Rachel Cavargna Debluë relève que l'emplacement dédié au parking des Fossés était inaccessible en raison d'une haie, ce qui explique qu'il n'a pas été utilisé.

M. André Fischer rejette les propositions de taxes sur les différents modes de chauffage, afin d'accélérer la transition énergétique. Il fait remarquer que les personnes retraitées d'un certain âge ne pourront pas obtenir les fonds auprès des banques pour procéder au changement du mode de chauffage. Ils seront dès lors acculés à vendre leur bien à perte.

Le PRESIDENT revient sur la proposition de M. Jacques Auberson de réduire le nombre de pages du procès-verbal à l'impression. Cette option n'a pas été retenue pour le procès-verbal de la dernière séance, afin de garantir une lecture plus aisée de son contenu très dense. Il propose de faire un essai avec le procès-verbal de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13/ Contre-appel

La présence est de 45 conseillères et conseillers. La séance est levée à 22H55.

La prochaine séance du conseil communal de Prangins est fixée au mercredi 6 décembre à 20h00.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



Le Président
Yvan Bucciol



La Secrétaire
Dominique Rogers

Annexes mentionnées

Annexes au procès-verbal de la séance du 8 novembre 2023

1. Résultats des élections fédérales du 22 octobre 2023
2. Calendrier des séances pour l'année 2024
3. Communications de la Municipalité
4. Photos des 2 options d'implantation des sanisettes



**Election au Conseil des
Etats du 12 novembre 2023
Second tour du scrutin
Procès-verbal communal
Statut verrouillé : Prangins**

Formule 1

12.11.2023
11:55

Page 1 de 2

Commune : Prangins

Electeurs inscrits : 2'423

Cartes de vote reçues : 962

BULLETINS	
Rentrés	962
Nuls	8
Valables (dont blancs)*	954
Blancs	4

Taux de participation	39.70 %
-----------------------	---------

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

**Election au Conseil des
Etats du 12 novembre 2023
Second tour du scrutin
Procès-verbal communal
Statut verrouillé : Prangins**

Formule 1

12.11.2023
11:55

Page 2 de 2

SUFFRAGES obtenus	Totaux
Broulis Pascal	557
Mahaim Raphaël	393
Voix éparses	0
TOTAL	950

Observations :

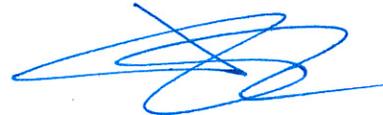
Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché
au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau



Le/la secrétaire





CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Calendrier des activités du Conseil communal 2024

Prangins, le 8 novembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous communiquons ci-dessous les dates fixées pour les séances du Conseil communal de l'année **2024**.

- **mercredi 31 janvier** : 20H00
- **jeudi 29 février** : 20H00
- **mardi 26 mars** : 20H00
- **mardi 14 mai** : 20H00
- **vendredi 21 juin** : 18H00 (Gestion/comptes/repas ensuite)
- **mercredi 4 septembre** : 20H00
- **mardi 8 octobre** : 20H00 (Taux d'imposition)
- **mercredi 13 novembre** : 20H00
- **mardi 10 décembre** : 18H00 (Budget/apéritif ensuite)

Les séances auront lieu, en principe, à la salle du Conseil à **20h00 précises**, sauf celles de juin et de décembre qui débutent à **18h00**.

Toutes les séances seront tenues aux dates annoncées. Sauf cas de force majeure, il n'y aura pas d'annulation. Le Président se réserve le droit de convoquer des séances supplémentaires selon les circonstances (art. 54 RCC).

Nous vous rappelons qu'une absence **non excusée** est frappée d'une amende de **Fr. 40.-**

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de ce calendrier, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le Bureau du Conseil communal

Dominique Rogers
Secrétaire

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 8 novembre 2023

Service Administration générale & relations extérieures

- Certains dossiers mis de côté peuvent à nouveau être traités, dont le dossier de mise sur pied d'une gestion intégrée des documents papiers et électroniques

Service Urbanisme

- Passerelle Nyon-Prangins – Une rencontre avec les habitants du chemin de la Redoute sera organisée par la commune début 2024

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Semaine Manga à la bibliothèque – atelier de dessin animé par un professionnel
- Repair Café samedi 11 novembre aux Morettes
- Manifestation nouveaux citoyens du 16 novembre: peu d'inscriptions

Service Environnement

- La séance de clôture du défi climat a eu lieu le 1^{er} novembre avec discussion autour du bilan et échange d'expérience
- Faucardage: travail très condensé sur la fin de saison; tests sur des méthodes novatrices prévues
- Jardins communaux: la commune a profité de nouvelles attributions pour réduire la taille de certaines parcelles qui étaient très grandes
- STEP: quelques difficultés depuis les travaux en début d'année et avec l'impact du nouveau quartier

Service Culture & sociétés locales

- La Maison de Commune a accueilli l'exposition Bélasco du 9 au 29 octobre
- Un tournoi de judo d'ampleur cantonale a eu lieu aux Morettes le week-end du 4-5 novembre

Service Bâtiments

- Les fondations de la future crèche/cantine scolaire sont en cours de réalisation
- La mise en conformité sanitaire de la boulangerie est terminée
- Des travaux sur le joug des cloches et son mécanisme ont eu lieu pour le clocher du temple

Service Finances

- Les entrées d'impôts à fin septembre 2023 sont les suivantes:
 - Personnes physiques:
 - 2023 → 18.1M soit 81.2% d'atteinte du budget de 22.3M
 - 2022 → 18.2M 87.9% de 20.7M atteint → prév 2023 20.6M
 - Personnes morales:
 - 2023 → 1M soit 50.5% d'atteinte du budget de 1.98M
 - 2022 → 3.07M 93% de 3.3 M atteint → prév 2023 1.1M
 - Si fin 2023 idem 2022, prévision 2023: 21.7 M = – 2.6 M (selon calcul mathématique) vs budget 2023 de 24.3 M
→ en résumé grosse péjoration sur ce front !! Il reste 3 mois!!
- Annonce des dépassements de budget

Service Ressources humaines

- Engagement à 100% d'un collaborateur au Service Travaux Publics, Voirie & Espaces Verts suite au départ en retraite du titulaire actuel

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Ouverture du chantier le 6 novembre 2023 pour la réfection du trottoir et le remplacement de l'éclairage public de la route du Curson, Préavis No. 43/2023. Durée des travaux 8 mois
- Réponse de Voyer et de la DGMR sur les propositions d'alternatives de la Commission du Conseil communal consécutives au refus du Préavis 23/2022. Création d'un arrêt de bus aux Mélèzes.

- Emplacement de principe retenu dans le préavis



- Second emplacement possible

